

N° 01

du 31/03/2026

Rédacteurs

Bulletin rédigé par l'Institut
Technique de la Betterave

Observateurs

ITB Centre-Val de Loire,
GEETA Pithiviers, Cristal
Union, Ouvre et fils, Tereos,
Axereal, Coopérative de
Boisseaux, Coopérative
de Puiseaux, Soufflet
Agriculture, Vertumne,
agriculteurs.

Relecteurs

Gowie Céline

Directeur de publication

**Maxime BUIZARD-
BLONDEAU,**

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
pilote par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la



BETTERAVE SUCRIÈRE

SOMMAIRE

Météorologie	1
Stades phénologiques	2
Ravageurs	2
Auxiliaires	4
Mieux connaître	5
Annexes	6
Notes nationales	6

EN BREF

Premier bsv betteraves 2026 :

Des levées perturbées par le manque de températures et la croûte de battance dans les limons pour les premiers semis du 5 au 10 mars.

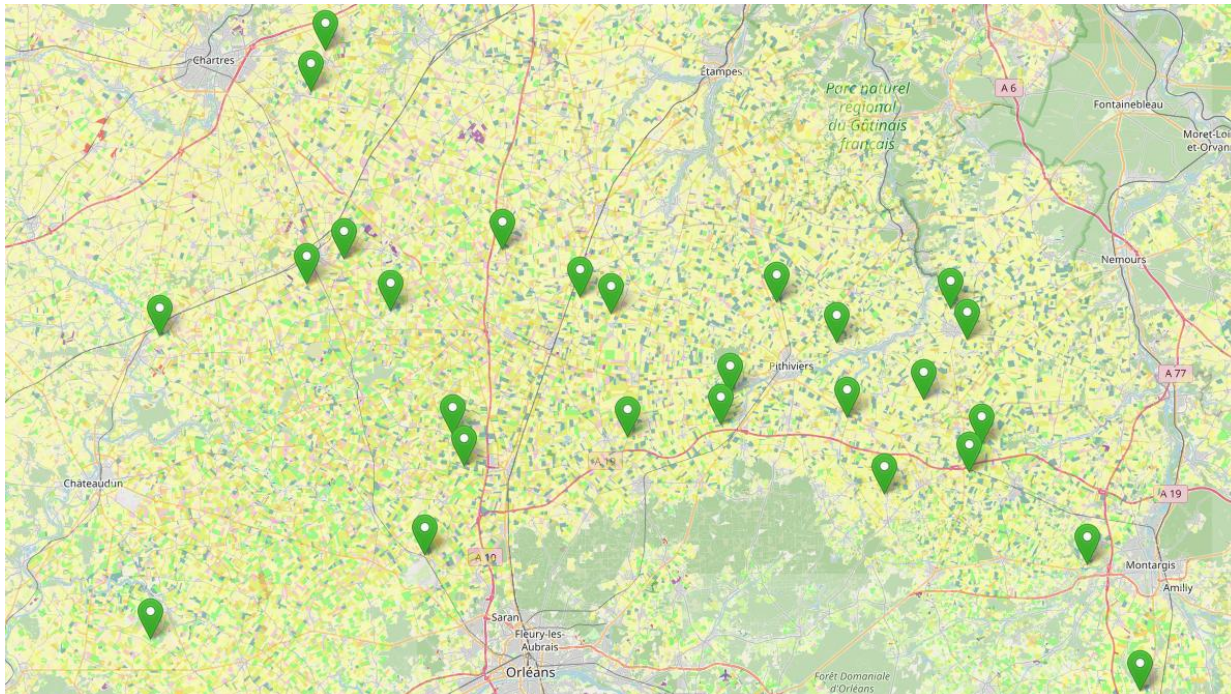
Germination en cours et début de levée pour les semis du 19 au 25 mars

Trace de gel 1% à Lumeau (28)

Présentation du réseau :

Le réseau 2026 se compose de 27 parcelles qui seront suivies du semis à la récolte sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire avec :

- 1 dans le Loir et Cher
- 8 en Eure et Loir
- 18 dans le Loiret



- **4 seront suivies pour la teigne** avec des pièges phéromones relevés toutes les semaines d'avril à septembre. Toutes sont non irriguées, 2 localisées à Puiseaux (45), 1 à Saint Michel (45), 1 à Pithiviers-le-Vieil (45).
- **4 comportent des cuvettes jaunes** pour la capture des pucerons ailés et détermination par la FREDON Centre-Val de Loire. Le premier relevé est prévu le 7 avril 2026

Les sites retenus sont:

- LUMEAU (28)
- VILLEAU (28)
- VOVES (28)
- OUZOUER DES CHAMPS (45)

Météorologie

[Retour au sommaire](#)



RETROSPECTIVES

Temps frais avec quelques gelées nocturnes accompagnées d'un vent d'est parfois soutenu en journée. La croissance des jeunes plantules est ralentie.

PREVISIONS

Pour la semaine à venir les températures annoncées restent en dessous des normales à l'exception du lundi de pâques avant le retour de pluies dès mardi 7 avril.



19 parcelles sont renseignées cette semaine dans Vigicultures :

- 4 sont en cours de germination pour des semis réalisés du 19 au 25 mars.
- 15 sont au stade cotylédons accolés à 2 feuilles naissantes pour des semis réalisés du 5 au 9 mars. La population moyenne est de 89 000 pieds hectare avec 50 000 pieds hectare pour la plus faible à 108 000 pieds hectare pour la plus élevée.

Le manque de températures et la croûte de battance en limon explique ces écarts.

Trace de gel observé à Lumeau (28) avec 1 % de plantes touchées.

Ravageurs



De nombreux ravageurs seront susceptibles de porter préjudice à la culture dès la levée et à surveiller régulièrement dans le réseau.

Les observations, de cette semaine en signalent déjà.

Afin de pouvoir bien identifier les bioagresseurs ou les symptômes d'attaques qui commencent à apparaître, le guide BetaGIA est l'outil idéal pour vous accompagner dans la surveillance des parcelles et bien gérer ces attaques.

Accessible auprès de vos experts régionaux ou au format PDF sur le site internet de l'ITB dans la rubrique « Publications ».



https://www.itbfr.org/fileadmin/user_upload/BetaGIA-CentreVDL-WEB.compressed.pdf

ALTISES

🌱 Contexte d'observations

Des dégâts d'altises, reconnaissables par de petites perforations irrégulières, ont été observés cette semaine à LUMEAU et ESCRENNES sur 4% de plantules.

Seuil indicatif de risque

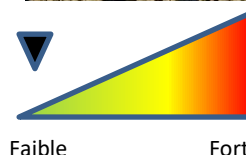
Le seuil d'intervention est **de 30 % de plantules** atteintes.

🌱 Prévision

Avec les prévisions à venir (températures fraîches le matin, peu élevées l'après-midi, vent et pluies), ce ravageur n'est pas à redouter

Gestion du risque

Si le seuil est atteint dans vos parcelles, ce ravageur peut engendrer des pertes de population au stade cotylédons 2 feuilles.



Faible

Fort

Gestion prophylactique de la jaunisse en betterave sucrière – campagne 2026

Gestion des cordons de déterrage

Les collets de betteraves qui repoussent sur les tas de terre issus du déterrage seront contaminés si la parcelle était atteinte de jaunisse durant la campagne précédente.

Si ces résidus n'ont pas été épandus puis enfouis à l'automne dernier, il est nécessaire de les détruire, notamment par le retournement des andains de déterrage lorsque la terre est suffisamment sèche et maniable.

Sur 76 échantillons de repousses de betteraves prélevées dans des cordons de déterrage en janvier 2026 dans toutes les zones de production, 67 % sont positifs à au moins un virus de la jaunisse (source : ITB)

Gestion des repousses dans les céréales implantées après betteraves

Repousses de betteraves trainantes + résidus d'andains de déterrage épandus

- Vérifier si des repousses de betteraves ont survécu aux désherbages d'automne.
- En présence de repousses, prévoir des actions de lutte.

Sur 19 échantillons de repousses de betteraves prélevées dans la culture de céréale post-betterave en janvier 2026, 37 % sont positifs à au moins un virus de la jaunisse (source : ITB).

Les conseils de destruction peuvent être retrouvés dans les articles suivants :

<https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/gestion-prophylactique-de-la-jaunisse-quand-et-comment-agir>

<https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/virus-de-jaunisse-une-forte-contamination-detectee-dans-les-repousses-de-betteraves>

Dans les zones de proximité entre betterave sucrière et betterave porte-graine (BPG)

Dans la mesure du possible, il est très fortement recommandé aux agriculteurs de ne pas semer de betteraves sucrières à proximité immédiate des BPG. Un éloignement d'au-moins 1 km est préconisé, de bord à bord de parcelles, pour éviter une perte de productivité trop importante. Cette distance correspond à un compromis basé sur des considérations à la fois scientifiques et socio-économiques. Au-delà d'1 km, des symptômes sont présents, mais souvent moins sévères. L'ITB et les sucreries continueront d'accompagner les agriculteurs avec un suivi des parcelles dans la zone de production mixte entre betteraves sucrières et porte-graines.



Aucune observation cette semaine

603 abonnés au BSV Betteraves



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Mieux connaître



LE SCARABEE JAPONAIS (*Popillia Japonica*)

L'Instruction Technique 2022-745 nous demande de nous préparer à l'arrivée de *Popillia japonica* et met en place un Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PNISU).

Appelé aussi scarabée ou hanneton japonais, cet insecte est un **Organisme de Quarantaine Prioritaire** sur le territoire européen (Règlement 2016/2031).



Description :

Les adultes sont de forme ovale, avec une longueur variant entre 8 et 12 mm et une largeur entre 5 et 7 mm. La tête et le pronotum sont vert métallique comme les premiers segments des pattes (coxa et fémur). Les élytres sont de couleur brun cuivré. Un critère d'identification caractéristique est la présence de toupets de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.

Il est très polyphage et s'attaque à plus de 400 espèces de plantes dont le maïs, rosier, fraisier, soja, vigne, gazon et divers espèces forestières.

Historique :

Son origine est le Nord-Est asiatique. Il est arrivé aux USA en 1916 où il a engendré de gros dégâts.

En Europe continentale, il est signalé en **Italie en 2014**, en **Suisse en 2017**, puis en **Allemagne en 2021**. Son éradication dans le Nord de l'Italie et le Sud de la Suisse est dorénavant impossible.

Dissémination :

- Adultes : par vol ou par utilisation des modes de transports humains ou de marchandises.
- Larves : par la terre entourant les plantes destinées à la plantation.

Alerte :

Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire : sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr (avec photo si possible).



Notes nationales



**Les fleurs sont là, protégeons les
abeilles !**

La réglementation a évolué en 2022,
vous pouvez la retrouver en cliquant
sur le lien ci-dessous :

[Protection des pollinisateurs-
Région Centre - Val de Loire](#)